



# La CFE Énergies signe le nouvel accord handicap ENGIE SA

L'ALLIANCE  
CFE UNSA ÉNERGIES

**!** Un accord doté de moyens pour progresser dans l'équité des chances



Cet accord couvrira la période 2024-2027. Il respecte les 4 axes prioritaires portés par la **CFE Energies**:

- Promouvoir les recrutements
- Garantir les parcours professionnels
- Développer les avantages à se déclarer RQTH<sup>(1)</sup>
- Challenger les 5 établissements

## Plusieurs revendications phares de la CFE Energies sont retenues:

1. Deux jours de congés supplémentaires pour les examens médicaux
2. Du temps dédié et officialisé pour les référents handicap
3. Un réseau de salariés ambassadeurs handicap dans chaque établissement
4. Une analyse systématique des évolutions de carrière
5. Formation et information des managers
6. Incitation à se déclarer RQTH
7. Libre arbitre du salarié RQTH sur la confidentialité et les aménagements
8. Accompagnement personnalisé des salariés RQTH en mobilité comme en formation.
9. Partenariats avec l'enseignement supérieur pour accueillir des étudiants RQTH
10. Un budget complémentaire à l'AGEFIPH<sup>(2)</sup> pour aménager les postes de travail
11. Anticipation de 5 ans des congés d'ancienneté
12. Déploiement de l'enquête handicap biannuelle auprès des salariés
13. Aménagement des objectifs individuels, si le salarié le souhaite
14. Promotion des dispositions de l'accord, via des livrets manager et salarié

Pour la CFE Énergies, cet accord doit marquer une réelle amélioration des conditions de travail pour les salariés en situation de handicap. La CFE Énergies restera attentive au suivi rigoureux des avancées obtenues.

(1) Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

(2) Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées